

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant SHAREN COMEAU	Numéro de permis 2015890	Date d'inspection Le 03 octobre 2024	
Nom de l'établissement Garderie la Coccinelle		Numéro de téléphone (506) 899-0673	
Adresse 50 rue Gilbert-Finn Dieppe NB E1A 8L4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Celina Boudreau Chiasson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

La mentor en assurance de la qualité s'est présentée sur les lieux pour une inspection de surveillance, mais personne n'était présent. La mentor en assurance de la qualité a également fait des tentatives téléphoniques sans succès pour joindre l'exploitante. La mentor en assurance de la qualité retournera sur les lieux une journée ultérieure.

original signé par
Celina Boudreau Chiasson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 03 octobre 2024

Date

original signé par
Il n'y a personne à la garderie le jour de l'inspection de surveillance

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 03 octobre 2024

Date